Motion Martial de Montmollin - Sauvons le petit contournement de Morges (11 MOT 162)

Développement - texte déposé

Le 27 avril 2012, l'Office fédéral des routes (OFROU) publiait un communiqué de presse indiquant que « le fonctionnement du réseau des routes nationales dans la région Lausanne-Morges ne peut être garanti à long terme qu'avec la réalisation d'une liaison longue. »

Autrement dit, l'OFROU renonce à la variante de liaison courte (LC) permettant de contourner l'agglomération morgienne presque entièrement en souterrain pour ne conserver que deux variantes dites « longues » (LL et LL+LC) qui relieraient l'échangeur de Villars-Sainte-Croix à l'autoroute actuelle à l'Ouest de Tolochenaz en passant par les communes de Bussigny, Bremblens, Echichens, Chigny et Lully.

Cette décision est d'autant plus étonnante que selon un document présenté le 23 avril 2012 par l'OFROU, « les variantes prévoyant un déclassement (variantes LL+LC et LC) génèrent une utilité supplémentaire ».

Ces variantes longues ont pour conséquence de ceinturer Bussigny d'autoroutes sur trois côtés. De plus, cette autoroute serait construite directement en limite des projets urbanistiques en cours, ce qui nous mènerait quelques années plus tard à une situation analogue à la traversée actuelle de Morges.

Enfin, les versions longues nécessiteraient le franchissement d'une zone alluviale d'importance nationale et ne garantiraient pas forcément le déclassement de la traversée de Morges.

Pour ces raisons, je demande au Conseil d'Etat d'agir auprès de la Confédération afin que la variante du petit contournement soit conservée dans la suite de la procédure et de mettre tout en œuvre pour que cette variante ne soit pas abandonnée.

Demande le renvoi en commission.

Bussigny, le 8 mai 2012.

(Signé) Martial de Montmollin et 33 cosignataires